

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 15 OCTOBRE 2018 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - R. ROUX - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - B. ROMANINI - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET - M. LOPEZ -

Procurations :

Absents Excusés : C. FAURE - B. LABARRE-LEBOUC.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2018.

3/ APPROBATION DU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. PEYRON-

Accord unanime pour confier à la société SAUR la gestion du service communal de l'assainissement collectif par contrat de Délégation de Service Public

4/ APPROBATION DE L'ACTUALISATION DE LA SURTAXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} novembre 2018 comme suit :

- 1) Redevance liée à l'abonnement (part fixe) due par tous les usagers selon le nombre d'Unité Logement :

	Tarif antérieur	Nouveau Tarif
Part fixe annuelle par Unité Logement Hors Taxes	19.02 €	24€

- 2) Redevance liée au m³ consommés (part variable) :

	Tarif antérieur	Nouveau Tarif
Part variable par m ³ Hors Taxes	0.2815 €	0.60 €

Monsieur le Maire précise que les abonnés ne subiront pas d'augmentation sur leur facture. La SAUR est la moins disante, cela permettra de réaliser des travaux.

Monsieur BASTET ajoute que la station vieillie et des odeurs apparaissent. Monsieur le Maire précise que l'ancien délégataire n'a pas accompli son travail correctement, le cahier des charges n'a pas été respecté.

5/ INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour instaurer un droit de préemption sur la totalité des zones urbaines (U) et zones d'urbanisation futures (AU) du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du même périmètre qu'auparavant et ce DPU permettra de pouvoir acquérir et réaliser des travaux.

6/ CONVENTION DE BENEVOLAT AVEC UN INTERVENANT EN RUGBY AU SEIN DE L'ALSH DE MONDRAGON

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour signer une convention de bénévolat avec un intervenant en rugby au sein de l'ALSH.

Madame GILLET précise qu'il s'agit uniquement d'une découverte du ballon ovale aux jeunes enfants du centre de loisirs. Le stade ne sera pas abimé.

7/ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA CCRLP

Rapporteur : M. SANCHEZ.

Approbation unanime du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

8/ TAXE FONCIERE SUR LES TERRAINS NON BATIS : EXONERATION EN FAVEUR DES TERRAINS PLANTÉS EN OLIVIERS

Rapporteur : M. PEYRON.

(Pour : 3 - Contre : 16 – Abstention : 6)

La question n°8 n'a pas reçu un accord unanime pour procéder à l'exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis plantés en oliviers. Il n'y aura donc pas d'exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis plantés en oliviers.

Monsieur SANCHEZ indique qu'il a besoin d'éléments pour répondre favorablement, comme connaître le montant de l'exonération. La plupart des élus ne sont pas contre aider les jeunes agriculteurs à démarrer une activité, mais répondre favorablement à une exonération de la taxe foncière sur les terrains non bâtis plantés en oliviers, ouvre la porte à d'autres demandes d'exonération.

9/ CESSION D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE DE LA BOTTE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section I n°1705 à Monsieur et Madame FEUTCH et la parcelle cadastrée section I n°1706 au Consorts CABUS.

10/ REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE FILIERE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour réviser le régime indemnitaire de la filière police municipale en apportant des compléments sur les critères de suspension.

Monsieur le Maire précise que les précédentes délibérations ne mentionnaient pas une éventuelle diminution du taux. De ce fait, il convenait d'apporter un complément d'information.

La séance est levée à 19H20.

Fait à MONDRAGON, le 16 Octobre 2018.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**



